

Le Temps

I. Le Temps. 1931-07-08.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

UNE SOIRÉE AVEC M. VINCENT D'INDY

Comme M. d'Indy n'avait pas le temps de poursuivre l'œuvre, il m'enhardis à poser, M. d'Indy une question qui me tenait à cœur. On sait que de son long enseignement à cette Schola qu'il fonda, M. d'Indy a tiré, en collaboration avec M. Serisy, les deux premiers volumes d'un *Traité de composition musicale*, qui est un des livres capitaux de la musique française. L'enseignement et l'histoire y sont mêlés d'une façon si intéressante, que l'on peut dire que le développement de la musique et les principes de son art. La genèse des formes musicales est débrouillée avec la plus ingénieuse érudition, et cette genèse est la vie même. La raison et le sens profond des œuvres apparaissent. Mais ce grand ouvrage s'arrête après l'étude de la sonate. Depuis des années, on attend un troisième volume, qui sera consacré à l'opéra, à la musique dramatique. Je demandai au maître si le travail en était avancé. Il répondit que le manuscrit était achevé. Nous étions assis en cercle, et nous

Il y a dans ce grand ouvrage une architecture tonale. C'est un des points où M. d'Indy revient sans cesse. Une anarchie dans tous les tons lui fait horreur. Ayant fait remarquer que la mort du frère de Siegfried ne modulait pas, il triomphe. Dans la Tétralogie, l'emploi des tons est parfaitement net. Le ton de mi bémol est réservé aux éléments (le feu est en mi); le ton de ré dièse à l'or, à l'amour, à la beauté; le ton de mi bémol est celui des dieux et du roi; le ton de ré mineur, est tout naïf, celui du roi et du stérile heim. Le ton de si bémol est celui de Wotan, le héros, qui semble ou vivait les nains. Ici les jugements de M. d'Indy sur ses contemporains. Je n'en veux indiquer qu'un seul, celui qu'il a porté sur un grand musicien, aussi différent de lui que de ces artistes peuvent l'être. L'un de l'autre, sur Debussy. Quand il en vient dans l'étude des œuvres dramatiques, à cel-

NOUVELLES DU JOUR

L'organisation défensive des frontières

Il y a aussi le drame du contrat. Le contrat forme la base du droit international : *Pacta sunt servanda*. Actuellement les traités internationaux ne semblent pas respectés.

Pour résoudre le problème européen, il faut suivre avec sérénité une méthode de progression régulière : « Mais pratiquons, conclut M. Joseph Ba-

LA COUR DE JUSTICE

Les réquisitions écrites de M. Scherdlin, pro

Bien qu'elle ne soit pas encore officielle, cette date est certaine. La Cour se réunira à 14 heures pour entendre le rapport de M. Eugène Penancier, président de la commission d'instruction. Le pro-

A L'HOTEL DE VILLE

SEANCE DU 6 JUILLET

Dans son mémoire, M. Edouard Renard insiste sur l'intérêt que présentent ces diverses opérations tant en ce qui concerne l'amélioration du réseau de voirie que pour faciliter la circulation.

Académie des sciences

lampe triode démontable de 150 kilowatts. Le fi-

tail M. Charlely, a remis a la direction la médaille d'or que l'Académie française a décerné cette année-ci au collèe arménien pour l'enseignement du français.

CHRONIQUE MUSICALE

Du déploiement scénique des ballets. Mme Ida Rubinstein nous devons passer à la sévérité concentrée avec laquelle la société Wagner, d'Amsterdam, nous a présenté, au cours d'une soirée exceptionnelle, l'*lphigénie en Tauride* de Gluck. L'avant-dernier chef-d'œuvre du Chevalier avait été remonté récemment à l'Opéra-Comique dans une note de réalisme désuet. A l'Opéra, l'unique représentation d'*lphigénie en Tauride* sort du cercle usé et éveilla notre curiosité.

Dans cet académisme primitif, où la chose paraît symétrique de la tragédie est seule visible, se révèle pourtant un sens nouveau : Pierre Chéreau qui a mis l'ouvrage en scène avec cette tendance au dépeuplement à une longue pratique de son art. Il a fortement accusé les traits essentiels du drame. Il a rétabli la musique dans sa pureté. Il a tenté un premier essai significatif de mise en scène lyrique. A son ordre, l'œuvre musicale s'est organisée comme un véritable ballet des personnages. Les gestes ont été réduits à leur rythme pur. Leurs gestes étaient strictement commandés par la partition. Le style est demeuré une parfaite justesse. M. Pierre Chéreau était comme un chef d'orchestre invisible qui de la coulisse, battait la mesure pour régler l'évolution des héros du drame. Nous adhérons volontiers à ces doctrines.

Sans chercher querelle au meilleur en scène dont l'œuvre est évidemment méritoire, ne pourrions-nous aussi lui demander quelles ont été ses directions précises ? A-t-il voulu faire du théâtre de la tragédie grecque ? Dans ce cas, il eût été nécessaire que les mouvements des chœurs fussent ordonnés comme ceux des chœurs antiques. Pour se documenter sur ce point, il n'y avait qu'à ouvrir l'admirable ouvrage de M. Maurice Emmanuel sur l'évolution du drame antique. Mais nous aurons le regret de constater que ces déplacements selon tout autres principes. Les allées et venues ne sont pas non plus conformes aux mouvements aimables de la tragédie lyrique du dix-huitième siècle. A quel parti M. Chéreau a-t-il donc voulu s'arrêter ?

Nous n'en sommes plus à compter les défauts de nos choristes dans la traduction d'ouvrages du répertoire. Au cours de cinq conférences successives données à la Comédie des Champs-Élysées, M. D.-E. Inghelbrecht s'est attachée à démontrer et réparer les erreurs généralement commises par les principaux interprètes de *Carmen*, de *Faust* et de *Pelléas et Mélisande*. Directeur de la musique de la salle Favart pendant plusieurs saisons, le subtil

[illegible]